

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/222/F/2023-2024
DE FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT**

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvre 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité de financements complémentaires.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.
 4. Le PRODER invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture de 16 véhicules Pick-up (4x4) tout terrain et 50 motos tout-terrain au siège du PRODER, sis à BUJUMBURA, avenue du large N° 30, dans un délai de nonante (90) jours calendaires, comptés à partir de la réception du contrat.

On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
 5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement

de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du Burundi, promulgué le 29 janvier 2018.

6. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en plusieurs lots, à savoir :
- Lot 1: Fourniture de quatorze (14) camionnettes double cabine pick-up tout terrain ;
 - Lot 2: Fourniture de deux (02) jeep pick-up ;
 - Lot 3: Fourniture de cinquante(50) motos tout terrain.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs offres à tous les lots, mais aucun soumissionnaire ne pourra être attributaire de plus de deux lots.

7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres international, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA : <http://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Le processus d'appel d'offres international comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

8. *Aucune séance d'information ne sera organisée.*

9. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera à :

- *Lot 1 : Vingt-quatre millions cent quarante-trois mille franc burundais (Bif 24.143.000) ou huit mille quatre cent septante deux dollar américain (8.472 USD) pour les quatorze (14) camionnettes double-cabine pick-up ;*
- *Lot 2: trois millions huit cent quatre huit mille trois cent cinquante franc burundais (3.848.350) ou mille trois cent cinquante un dollars américains (1.351USD) pour les deux (02) jeep pick-up ;*
- *Lot 3 : cinq millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent franc burundais (Bif 5.428.500) ou mille neuf cent cinq dollars américains(1.905USD) pour les cinquante (50) motos tout-terrain.*

10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél :22 21 11 et www.programmefidaburundi@.org , ainsi que sur le site web des marchés publics du Burundi www.warmp.bi

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP /222/F/2023-2024), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur

avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

11. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

a. Documents constituant l'offre technique

1. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres ouvert international, portant son numéro ;
2. La garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme une institution bancaire) pour chaque lot en **original** conforme au modèle du dossier d'appel d'offres (un soumissionnaire qui a présenté une offre pour plusieurs lots devra présenter autant de garanties que de lots auxquels il a soumissionné et le soumissionnaire étranger devra fournir une garantie de soumission d'une banque ou microfinance opérant au Burundi) ;
3. L'acte notarié en cas de groupement de soumissionnaires ;
4. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) et en cours de validité ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
5. Le statut pour la personne morale ;
6. L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) **en original** en cours de validité pour les personnes morales ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
7. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal compétent en cours de validité en **original**. Elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
8. Une déclaration d'engagement relative aux questions environnementale, de protection sociale, de santé et de sécurité suivant le modèle en annexe BSF7 ;
9. Une déclaration d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics ;
10. Un document indiquant les litiges, arbitrages en justice, plaintes, enquêtes, différends au cours des 5 dernières années suivant le modèle en annexe (BSF10) ;
11. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité/agence de régulation des marchés publics ;
12. Les spécifications techniques des véhicules proposés conformes aux exigences du DAO ;
13. Une fiche technique **en original** du fabricant libellée en langue française et permettant d'authentifier les spécifications techniques des véhicules proposés ;
14. L'autorisation du fabricant pour les non fabricants ;
15. Une garantie technique valable pour une période de trois (3) ans signés par le fabricant ;

b. **Documents de l'offre financière :**

1. L'acte de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres ;
 2. Les bordereaux des prix conformes aux modèles du présent dossier d'appel d'offres ;
 3. Le délai de livraison,
 4. Le chiffre d'affaires moyen d'au moins de deux milliards 2.000.000.000 Bif pour les trois dernières années ou une attestation de capacité financière/ligne de crédit prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière requise (deux milliards de franc burundais) à exécuter le marché, délivrée par une banque ou une institution de microfinance.
16. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières
- Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 18/12/2023 à 10 heures locales .
17. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission, dont les modalités et le montant seront précisés dans les données particulières de l'appel d'offres ;
18. Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, afin que les réponses de l'acheteur puissent être communiquées à tous les soumissionnaires au plus tard 5 jours calendaires avant cette date.
- Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées à l'adresse physique suivante : Secrétariat du PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone KININDO, Commune MUHA, BUJUMBURA Mairie Ou par Courriel à ntiranyibcome.ugproder@yahoo.com du Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés.
19. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.
20. Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER

